

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016 - 20H – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 22/04/16 - Nombre de conseillers en exercice : 14

Ont été convoqués : Mornay Mireille – Tournier Hervé - Gaillard Michel – Chorrier-collet Sébastien
Bayard Chloé – Bayle Yves - Dubujet Christine - Dufour Thierry - Giroud Patricia – Hombert Annick
Parmentier Thierry - Teil Isabelle – Tournier Marc - Varvat Violaine.

Nombre de conseillers présents : 10 - Secrétaire de séance : Gaillard Michel.

Excusés : Bayard Chloé pouvoir à Thierry Dufour – Hombert Annick pouvoir à Mireille Mornay

Thierry Parmentier pouvoir à Michel Gaillard

Absent : Tournier Hervé.

Préambule : Un an est passé, le conseil municipal a toujours en mémoire la disparation prématurée de Jean Claude Gaillard, 1^{er} adjoint, notre collègue et ami.

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 25 mars 2016

Pas de remarque, le compte-rendu est approuvé.

2. Election d'un 4^{ème} adjoint

Compte tenu de nouveaux éléments, à savoir la demande de démission de M. Hervé TOURNIER de son poste de 1^{er} adjoint et du Conseil Municipal, cette question ne peut être traitée et sera reportée jusqu'à ce que nous ayons la décision de Monsieur le Préfet.

3. Indemnité du Maire

Rappel de l'indemnité du Maire des Communes de moins de 1000 habitants.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Or, la trésorerie nous signale qu'il en faut une pour annuler celle prise lors des élections 2014 fixant les indemnités du maire à 60% du taux maximum (impact financier de 4105€ annuel).

Monsieur Bayle conteste cette augmentation d'indemnité. Il considère que le conseil cherche à faire des économies beaucoup plus faibles telles que l'extinction de l'éclairage public. Il en profite pour dire qu'il fera également, comme Hervé Tournier 1^{er} adjoint, et Marc Tournier conseiller municipal, une consultation pour recueillir l'avis des habitants sur cette décision qu'il conteste.

Mme Dubujet dit que les habitants considèrent cette consultation comme une pétition, et qu'il est décevant, voir même choquant que les propres membres du conseil, dont le 1^{er} adjoint, organisent ces démarches alors qu'une décision à la majorité a été prise pour tenter l'expérience (extinction partielle de l'éclairage public de minuit à 6h du matin hormis la nuit de samedi à dimanche et les jours de fête).

Mme le Maire informe sur ce point qu'à ce jour, le chiffrage de cette mise en place du SIEA n'a pas été reçu.

M. Chorrier-Collet pense qu'en percevant la totalité de leurs indemnités, les maires des communes de moins de 1000 habitants ne créent pas de gaspillage de l'argent public. Les petites communes ne possèdent pas d'infrastructure technique, et le travail des élus est conséquent. Les attributions d'indemnités aux adjoints décidées en début de mandat, soit 3 adjoints x 6,60% de l'indice 1015, restent bien inférieures aux indemnités légales autorisées (4 adjoints x 8,25%), ce qui va bien heureusement dans le sens d'une limitation des charges de la commune.

Cette décision est mise au vote.

Contre : 3 (Yves Bayle – Marc Tournier – Patricia Giroud)

Abstentions : 3 x 2 avec leurs pouvoirs (Mireille Mornay – Michel Gaillard – Thierry Dufour)

Pour : 4 (Sébastien Chorrier Collet – Christine Dubujet – Isabelle Teil - Violaine Varvat).

4. Tableau des voiries à transférer

Dans le cadre de la remise à plat de la voirie communautaire avant le passage à la Communauté d'agglomération, il convient de savoir si nous transférons à l'intercommunalité les places communales : Place de Roissiat – Place de la mairie – Place de l'église – Place de la chapelle.

Il est décidé de ne pas les transférer pour se laisser le choix en cas de travaux d'amélioration.

5. Création d'une réserve d'eau au Mont Myon

Dans le cadre de ses activités, la SEMA (Sté d'économie Montagnarde de l'Ain) apporte un appui technique et administratif à la SICA et aux communes de Val Revermont et de Courmangoux pour le projet de création de la réserve d'eau au Mont Myon.

Afin de réaliser les études nécessaires, la SEMA propose une prestation estimée à 5750€ (subventionnée à 70% comme le projet) qui comprend la définition du projet de travaux, l'appui du dossier site classé Natura 2000, le montage des dossiers de subventions, les réunions de chantier et le suivi administratif.

Une réunion a été programmée à la mairie de Courmangoux le vendredi 13 mai avec tous les intervenants.

Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal.

6. Contrat de maintenance pour la station d'épuration et la pompe de relevage

Il convient de prévoir l'entretien des postes :

- 01 pompage nous a fait une offre à 452€/an pour une vérification annuelle du poste Roissiat + en cas de panne la main d'œuvre 50€/h + pièces.

- SCIRPE nous a fait une offre pour la STEP + pompe de relevage de Roissiat à 1122€/an pour 2 vérifications annuelles + en cas de panne la main d'œuvre 45€/h + pièces.

L'entreprise SCIRPE est désignée pour ce contrat.

Contre : 0 Abstentions : 0 pour : unanimité.

7. Convention mutualisation matériel avec Verjon

Le prix de mutualisation pour la tondeuse a finalement été revu sans le coût des reprises du vieux matériel (Estimation de 250h d'utilisation pour Courmangoux + 150h pour Verjon – soit 400hx5ans (durée d'amortissement estimée du matériel) = 2000h. Achat 13000€+2250€ = 15250€:2000h = 7,625€ (arrondi à **7.60€/h**)

Avec une clause au terme des 5 années puisque l'amortissement sera terminé :

- En cas de vente du matériel, une répartition sera faite au prorata de la participation à l'amortissement de chaque commune
- En cas de continuité du même matériel, le coût sera revu au prorata en ne partageant que les frais d'entretien, de réparation et d'assurances.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : unanimité

8. Dossier de subventions pour les travaux d'accessibilité

Il convient de prendre une délibération pour lancer les demandes de subventions des travaux chiffrés par Atelier Construction à la Région dans le cadre de la DETR, et au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes :

- Sanitaires Roissiat : 23 270.75 € HT soit 27 924.90 € TTC

- Sanitaires Chevignat : 12 746.81 € HT soit 15 296.17 € TTC

- Rampe mairie : 8655.00 € HT soit 10 386.00 € TTC

- Sanitaires et bar Salle des fêtes : 30 174.40 € HT soit 36 209.28 € TTC

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : unanimité

9. Délibération pour encaissement de règlements

Chèque trop payé CNAS : 182.37€

Chèque Groupama remboursement assurances anciens matériels repris par RAM : 258.65€

Chèque Groupama remboursement lampadaire cassé : 306.36€

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : unanimité

10. Informations et questions diverses.

- a- Comme déjà évoqué en conseil municipal, M. Paul VERNE nous propose à la vente son terrain de 1200 m² à Chevignat : celui-ci nous est finalement proposé à 1500€. Mme le Maire demande l'avis du conseil pour l'achat de cette parcelle qui jouxte nos lagunes, et qui pourrait éventuellement servir en cas d'extension.
Contre : 0 - Abstentions : 2 (Thierry Dufour – Christine Dubujet) – pour : 8 (sans les pouvoirs).
- b- Les travaux de changement de la canalisation d'eau potable rue du plan d'eau à Chevignat vont démarrer mercredi 11 mai 2016 pour 3 mois. La rue sera barrée sauf pour les riverains. L'entreprise EGTP effectue les travaux pour le Syndicat des eaux Ain Suran Revermont. Les riverains souhaitant changer leurs installations devront informer la lyonnaise des eaux présente à chaque réunion de chantier les mercredis à 8h30.
- c- Radar pédagogique de la CCTER : installé 2 semaines à Roissiat (18 avril au 2 mai), puis 2 semaines à la Courbatière (2 au 17 mai) et 3 semaines à Chevignat sur la RD52 (17 mai au 6 juin).
- d- Une réunion aura lieu à la Trésorerie ce lundi 9 mai à 9h pour faire le point sur la situation financière de la commune.
- e- Travail des commissions à prévoir :
 - Elaboration du bulletin info spécial finances avec point sur l'éclairage public
 - Mise à jour du site Internet avec point sur les travaux effectués et les projets
 - Réunion le 11 mai à 19h de la commission fleurissement avec la route fleurie du Revermont
- f- Compte-rendu du conseil d'école et réunion Inspection Académique pour la direction de l'école du moulin à Treffort par Michel Gaillard.
- g- Fourneau salle des fêtes : réparation (992.76€ TTC) ou achat neuf (environ 2300€ HT). Mme Patricia Giroud pense qu'il serait nécessaire de changer aussi la plonge qui est en très mauvais état. Des devis vont être demandés aux entreprises JOSEPH – CUNY – BBFC.
- h- Dossier accessibilité : le SDIS représenté par le Lieutenant Jérôme Leynaud nous demande de lui transmettre les plans d'aménagements intérieurs de l'église, de l'ensemble des niveaux de la mairie/bibliothèque/salle des associations, salle des fêtes avant le 5 mai 2016.

Prochaine Réunion du conseil municipal : Vendredi 27 mai 2016 à 20H